

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2023

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS
ET STATISTIQUES - (N° 1903)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Piron, M. Haury, Mme Rilhac et Mme Brugnera

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.